

▶▶▶ BTP By infinity ▶▶▶ EXPO

**LE BTP AU SERVICE
DU TERRITOIRE !**

AMIENS

3ème édition

03 OCT
2024

MEGACITE

ROUEN

1ère édition

05 DEC
2024

PARC EXPO

**Exposition
Sourcing
Tables rondes & conférences**



COMMERCIALISATION - COORDINATION
06.45.56.63.05 - 06.84.55.24.81

www.btp-expo.fr

Devenez partenaire de BTP Expo afin de partager votre dynamisme, vos projets et profitez d'une mise en avant particulière, en amont, le jour J et après l'évènement !

Communiquez sur vos produits et services
Renforcez votre visibilité
Favorisez les contacts avec de nouveaux partenaires
Optimisez les échanges et créez du business

BTP EXPO L'ÉVÈNEMENT BUSINESS INCONTOURNABLE DU TERRITOIRE

Retrouvez votre logo sur :

La communication print & insertions publicitaires (affiche, flyers, livret exposants, courriers postaux, presse spécialisée, affichage)

La communication digitale (site internet, newsletters, réseaux sociaux)

Le plan des salons

La signalétique officielle de l'évènement

Les écrans des salons et des espaces de vie

Espace d'exposition privilégié

Invitation & discours lors de l'inauguration

Insertion & distribution de vos goodies / flyers dans le sac officiel BTP Expo

1/2 page de publicité dans le livret exposant (140mm x 90mm)

Interview vidéo lors d'un live, relayée sur la page LinkedIn officielle

Conférence live retransmise sur la page facebook officielle

Disposez d'un accès privilège pour le salon du sourcing

Annonces micro toute la journée par le speaker

Récupération des contacts parmi la liste des participants (ayant accepté la RGPD)

Distinguez-vous avant, pendant et après BTP Expo grâce à nos différentes formules Partenaires (renseignements auprès de Pierre Damette au 06.45.56.63.05 ou par mail à pierre@so-infinity.com).



BTP EXPO

UN EVENEMENT
QUI BOOSTE !

Prêt à booster votre entreprise ? Nous vous donnons rendez-vous le **05 octobre 2023** à Mégacité afin de participer à la 2ème édition du salon BTP Expo.

Profitez d'une journée spécialement dédiée aux professionnels du territoire. Cet événement a pour vocation de rassembler plus de 200 exposants locaux et 2 500 professionnels du bâtiment et des travaux publics afin qu'ils se rencontrent pour échanger et choisir les produits et solutions innovantes pour construire ensemble les projets d'aujourd'hui et de demain !

Cette journée s'intitule autour de plusieurs temps forts :

L'exposition BTP Expo : Boostez votre activité et votre relationnel au sein de notre salon convivial.

L'Espace Sourcing : Profitez d'un espace dédié à la mise en relation entre grands donneurs d'ordres du territoire avec les meilleurs prestataires et fournisseurs locaux.

Contenu informatif : Conférences spécialisées et tables rondes viendront enrichir la journée.

Convivialité : Cocktails et restauration rythmeront la journée.

BTP EXPO S'ADRESSE AUX :

- Entreprises de Bâtiment
- Entreprises de Travaux Publics
- Collectivités (Elus & Techniciens)
- Bailleurs sociaux
- Promoteurs immobiliers
- Industriels
- Maîtres d'oeuvres - AMO
- Architectes - Bureaux d'étude
- Artisans
- Formations spécialisées
- Porteurs de projets
- Négociants matériaux
- Fournisseurs de matériel et/ou d'engins de chantier
- Prestataires de services spécialisés



BTP By EXPO

LE PROGRAMME >>>

- 8H - 9H :** PETIT DÉJEUNER INTER-EXPOSANTS
- 9H :** OUVERTURE DE L'ÉVÈNEMENT AU PUBLIC
- 10h00 - 16h30 :** PLATEAU TV LIVE (Interviews & conférences)
- 11H30 :** INAUGURATION
- 11H30 - 15H :** OUVERTURE ZONE RESTAURATION
- 14H30 - 16H30 :** SALON DU SOURCING
- TOUTE LA JOURNÉE :** ZONE DE DETENTE AVEC BAR (Eau et café offerts) - ESPACE LOUNGE
- 18H :** FERMETURE DU SALON AU PUBLIC
- 18H - 20H :** DÉMONTAGE EXPOSANTS (Possibilité de continuer le vendredi)

BTP By EXPO

OUTILS & TEMPS FORTS >>>

SOURCING : Rencontrez les grands donneurs d'ordre du territoire, comprenez leurs besoins et proposez vos services

BAGDE NOMINATIF ET QR CODE : Scannez le QR code pour enregistrer instantanément le profil dans votre fichier contacts

NOTIFICATIONS : Ne ratez rien ! Recevez une notification avant chaque temps fort de la journée

PLATEAU TV LIVE : Retrouvez des interviews ainsi que des conférences retransmises en direct sur les différents réseaux sociaux de l'évènement. Vous retrouverez toutes les vidéos en format capsule le lendemain de l'évènement





BTP By EXPO

COMMUNICATION ►►►

►►► **AFIN DE FAVORISER LE VISITORAT, NOUS METTONS EN PLACE UNE CAMPAGNE MULTI-SUPPORTS :**

- Affichage urbain
- Presse régionale et spécialisée
- Campagnes radio
- Distribution d'invitations aux décideurs économiques de la région
- Distribution de nombreux flyers
- Envois postaux d'invitations à toutes les collectivités locales
- Réseaux sociaux : LinkedIn
- Emailings d'invitations
- Envois de newsletters d'informations

►►► **LA FREQUENTATION D'UN SALON EST LARGEMENT FAVORISEE PAR LA PROMOTION REALISEE DIRECTEMENT PAR NOS EXPOSANTS !**



Annoncez votre présence sur le salon grâce à notre Kit média (signature mail ; bannière réseaux sociaux ; affiche ; invitation) disponible sur notre site web !
Nous vous mettons à disposition des éléments numériques et prints personnalisés à vos couleurs afin que vous puissiez communiquer sur votre espace d'exposition du BTP Expo.

Gagnez du temps à votre arrivée le jour J en téléchargeant votre badge en amont. Vous disposerez ainsi d'un coupe-fil afin d'accéder directement à votre stand.



PASS

1 CHOISISSEZ VOTRE STAND

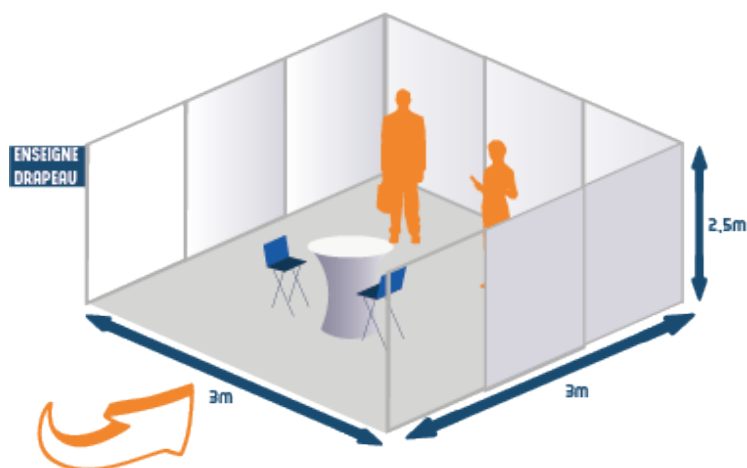
(Hors assurances, à la charge de l'exposant)

A STAND CLOISONNÉ 9M²

Espace de 9m² (3x3m) avec cloison

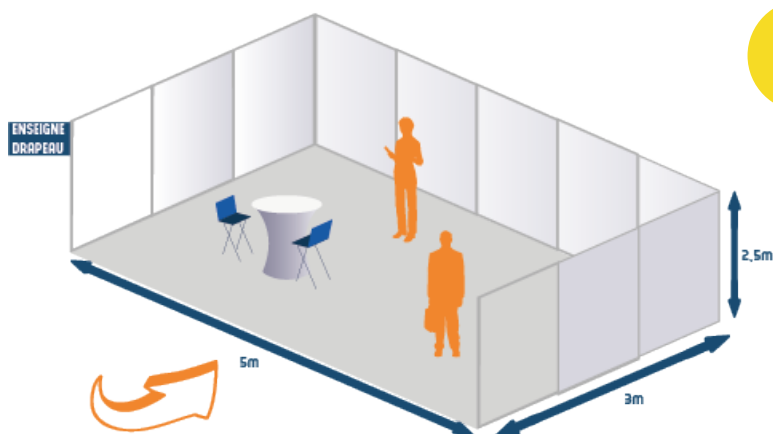
- Moquette
- 1 Enseigne-drapeau
- Branchement électrique
- 1 Rampe d'éclairage
- Fourniture d'invitations personnalisées à vos couleurs
- Vos éléments de communication repris sur nos différents supports (flyers, livret du salon, site web, réseaux sociaux...)

En option :
Carnet de tickets & offres convivialité (page 8)
Supports de communication (page 9)
Mobilier (page 10)



TARIF

2 500€ HT



TARIF

3 550€ HT

B STAND CLOISONNÉ 15M²

Espace de 15m² (5x3m) avec cloison

- Moquette
- 1 Enseigne-drapeau
- Branchement électrique
- 1 Rampe d'éclairage
- Fourniture d'invitations personnalisées à vos couleurs
- Vos éléments de communication repris sur nos différents supports (flyers, livret du salon, site web, réseaux sociaux...)

OPTIONS DE STAND

ALLEE CENTRALE

900€ HT

ANGLE D'ALLEE

400€ HT

C**STAND ÎLOT 24M²****STAND
OUVERT
180°**

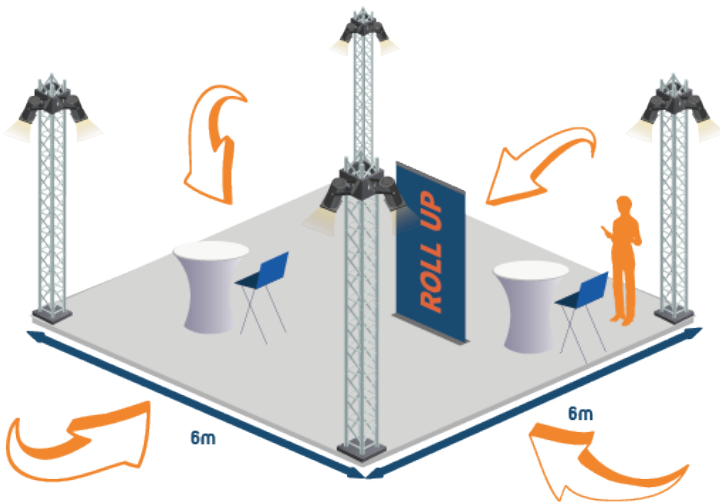
Espace de 24m² (6x4m) avec cloison uniquement sur le fond du stand
Stand ouvert à 180°

- Moquette
- 1 Enseigne-drapeau
- Branchement électrique
- 2 Rampes d'éclairage
- Fourniture d'invitations personnalisées à vos couleurs
- Vos éléments de communication repris sur nos différents supports (flyers, livret du salon, site web, réseaux sociaux...)

**TARIF****5 450€ HT****STAND
OUVERT
360°****D****STAND ÎLOT 36M²**

Espace de 36m² (6x6m) sans structure métallique ou cloison
Stand ouvert à 360°

- Moquette
- 1 Enseigne-drapeau
- Branchement électrique
- Fourniture d'invitations personnalisées à vos couleurs
- Vos éléments de communication repris sur nos différents supports (flyers, livret du salon, site web, réseaux sociaux...)

**TARIF****7 650€ HT****OPTION TOTEM****590€ HT**

Option comprenant 4 totems lumineux à disposer selon vos envies
(exemple: aux quatre coins de l'espace d'exposition)

OPTIONS DE STAND**ALLEE CENTRALE****900€ HT****ANGLE D'ALLEE****400€ HT**

2 LES OFFRES CONVIVIALITÉ

Boostez votre commande avec nos options de convivialité et de visibilité, pour optimiser vos performances

FORMULE	TICKETS RESTAURATION	TICKETS BOISSON	PACK APERO	TARIFS
A LANCEMENT	1	10	1	135€ HT
B IMPULSION	2	20	2	265€ HT
C DÉCOLLAGE	4	40	2	375€ HT
D Carnet de 10 tickets conso'				35€ HT
E Pack apéro : 1 plateau apéritif (6pers) + 1 bouteille de champagne				85€ HT
F Ticket restauration : 1 plat & 1 dessert				25€ HT

3 LES OFFRES VISIBILITÉ



LIVRET EXPOSANT

Communiquez à travers le livret remis le jour J à tous les exposants et visiteurs

- A** 2ème de couverture «Offre exclusive» 700€ HT
- B** 3ème de couverture «Offre exclusive» 600€ HT
- C** 1 page 140mm X 180mm «Limité à 3 encarts» 400€ HT
- D** 1/2 page 140mm X 90mm «Limité à 4 encarts» 300€ HT
- E** 1/4 page 140mm X 45mm «Limité à 8 encarts» 200€ HT



LE BADGE

Obligatoire pour tous les exposants et visiteurs, disposez d'un emplacement de choix !

- F** Pub 90mm X 50mm «Limité à 2 entreprises» 700€ HT



LES CONFERENCES

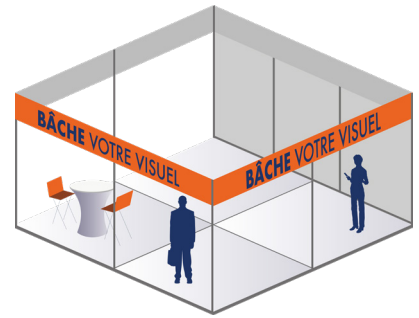
- Vous disposerez de 30 min de conférence sur le plateau TV du salon, retransmis en direct sur Facebook (récupération de la capsule vidéo)

- G** Conference de 30 min «Limité à 4 passages» 500€ HT

4 LES SUPPORTS DE COM'



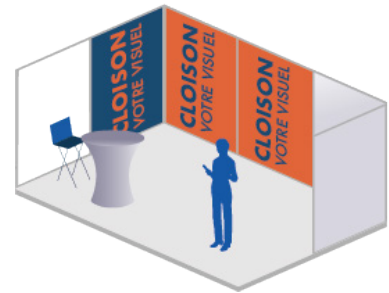
A **ROLL'UP** (Classé M1) **110€ HT**



BÂCHE 1 FACE

B **5m (L) x 30cm (H)** (Oeillets dans le haut tous 50cm) **60€ HT**
la bâche

C **6m (L) x 30cm (H)** (Oeillets dans le haut tous 50cm) **70€ HT**
la bâche



D **ADHÉSIF TEMPORAIRE** (Recouvrez votre cloison) **80€ HT**
la paroi



VIDEO & AFFICHAGE DYNAMIQUE

Augmentez votre visibilité avec un affichage dynamique percutant ou présentez en détail votre structure à travers un film ADN

E **AFFICHAGE DYNAMIQUE** «Animation en Motion Design de votre contenu» **500€ HT**

F **FILM ADN** «Film promotionnel à l'image de votre activité» **1500€ HT**



! LES PETITS PLUS

DEVIS SUR DEMANDE :



GOODIES

Soyez sûr d'avoir l'objet adapté à l'identité de votre entreprise. Personnalisez vos goodies à votre image et renforcez votre capital sympathie






G **INSERTION & DISTRIBUTION DE VOS GOODIES/FLYERS** **500€ HT**
«Limité à 6 exposants» Disponible dans le sac officiel du salon et remis à l'ensemble des exposants et visiteurs (flyers ou goodies à votre charge)



Vous souhaitez d'autres types de supports : Contactez nous !

Boostez votre stand avec notre mobilier & découvrez nos autres gammes de mobilier sur : www.split.events

5 LE MOBILIER

<p>A</p>  <p>Ensemble mange-debout & 2 tabourets</p> <p>65€ HT</p>	<p>B</p>  <p>Tabouret</p> <p>25€ HT</p>	<p>C</p>  <p>Mange-debout</p> <p>30€ HT</p>	<p>D</p>  <p>Frigo table top</p> <p>70€ HT</p>
<p>E</p>  <p>Ecran sur pied avec cable HDMI</p> <p>250€ HT</p>	<p>F</p>  <p>Comptoir de 1m x 1m x 0.5m</p> <p>170€ HT</p>	<p>G</p>  <p>Table ronde & 2 chaises</p> <p>120€ HT</p>	<p>H</p>  <p>Ensemble canape, table basse & fauteuil</p> <p>180€ HT</p>
<p>I</p>  <p>Presentoir</p> <p>45€ HT</p>	<p>J</p>  <p>Fauteuil scandinave</p> <p>60€ HT</p>	<p>K</p>  <p>Couleur au choix</p> <p>Mange-debout metalique</p> <p>40€ HT</p>	<p>L</p>  <p>Couleur au choix</p> <p>Tabouret metalique</p> <p>30€ HT</p>
<p>M</p>  <p>Couleur au choix</p> <p>Fauteuil acapulco</p> <p>30€ HT</p>	<p>N</p>  <p>Machine a biere + 1 fut de 6L</p> <p>80€ HT</p>	<p>O</p>  <p>Machine a cafe + 20 dosettes</p> <p>35€ HT</p>	





INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ >>>

À NOUS RETOURNER PAR COURRIER
INFINITY - 11 Rue du Cloître de la Barge, 80000 Amiens
ou par mail : salons@so-infinity.com

COMMERCIAL INFINITY

1 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

SOUSCRIPTEUR

Nom / Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

ADRESSE DE FACTURATION (si différente de l'adresse du souscripteur)

Nom / Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Personne ou service responsable (pour l'envoi des factures) :

Téléphone : Mail :

2 INFORMATIONS COMMERCIALES

NOM SOUS LEQUEL VOTRE SOCIÉTÉ APPARAÎTRA (dans la liste alphabétique des exposants et sur l'enseigne drapeau de votre stand)

.....
Sans information dans cette rubrique, nous utiliserons la raison sociale indiquée ci-dessus. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'insertion erronée, défectueuse ou mal placée. L'exposant est seul responsable des informations qu'il fournit.

INTITULE GÉNÉRIQUE DE VOTRE ACTIVITÉ (15 mots maximum)

.....
.....

COORDONNÉES DES PERSONNES EN CHARGE DE LA RELATION GLOBALE AVEC INFINITY

Nom :

Prénom :

Portable :

Mail :

Nom :

Prénom :

Portable :

Mail :

3 À FOURNIR POUR LA COMMUNICATION

VEUILLEZ NOUS FAIRE PARVENIR DÈS L'INSCRIPTION :

1. Votre logo

2. Les noms, prénom et photos des représentants du stand
(Les photos sont pour un minimum de 3 personnes, si vous êtes plus, elles ne sont pas nécessaire)

À l'adresse suivante - salons@so-infinity.com

VOTRE SOCIETE

1 - CHOISISSEZ VOTRE STAND	TARIF HT	AMIENS	ROUEN	TOTAL HT
A - STAND DE 9M2	2 500 €			
B - STAND DE 8M2	3 550 €			
C - STAND DE 12M2	5 450 €			
D - STAND DE 16M2	7 650 €			
OPTION TOTEM	590 €			
OPTION ANGLE D'ALLÉE	400 €			
OPTION ALLÉE CENTRALE	900 €			
Possibilité de partager votre stand avec d'autres sociétés : nous consulter obligatoirement			SOUS-TOTAL 1 (HT)	

2 - LES OFFRES CONVIVIALITÉ	TARIF HT	AMIENS	ROUEN	TOTAL HT
A - PACK LANCEMENT	130 €			
B - PACK IMPULSION	250 €			
C - PACK DÉCOLLAGE	270 €			
D - CARNET DE 10 TICKETS	35 €			
E - PACK APÉRO	85 €			
F - TICKET RESTAURATION	25 €			
			SOUS-TOTAL 2 (HT)	

3 - LES OFFRES VISIBILITÉ	TARIF HT	AMIENS	ROUEN	TOTAL HT
A - 2E DE COUVERTURE DANS LE LIVRET EXPOSANT	700 €			
B - 3E DE COUVERTURE DANS LE LIVRET EXPOSANT	600 €			
C - 1 PAGE DE PUB DANS LE LIVRET EXPOSANT	400 €			
D - 1/2 PAGE DE PUB DANS LE LIVRET EXPOSANT	300 €			
E - 1/4 PAGE DE PUB DANS LE LIVRET EXPOSANT	200 €			
F - PUBLICITÉ SUR LE BADGE OFFICIEL DU SALON	600 €			
G - CONFÉRENCE	500 €			
			SOUS-TOTAL 3 (HT)	

4 - LES SUPPORTS DE COM'	TARIF HT	AMIENS	ROUEN	TOTAL HT
A - ROLL'UP CLASSÉ M1	110 €			
B - BÂCHE (5M X 30CM) 1 FACE	60 €			
C - BÂCHE (6M X 30CM) 1 FACE	70 €			
D - ADHÉSIF TEMPORAIRE POUR CLOISON (1 PAROI)	80 €			
E - VIDÉO - AFFICHAGE DYNAMIQUE	500 €			
F - VIDÉO - FILM ADN	1 500 €			
G - GOODIES	500 €			
		SOUS-TOTAL 4 (HT)		

5 - LE MOBILIER	TARIF HT	AMIENS	ROUEN	TOTAL HT
A - ENSEMBLE MANGE-DEBOUT + 2 TABOURETS	65 €			
B - TABOURET	25 €			
C - MANGE-DEBOUT	30 €			
D - FRIGO TABLE TOP	70 €			
E - 1 ÉCRAN PLAT + PIED + CÂBLAGE	250 €			
F - COMPTOIR FERMANT À CLÉ	170 €			
G - TABLE RONDE + 2 CHAISES	120 €			
H - ENSEMBLE CANAPÉ + FAUTEIL + TABLE BASSE	180 €			
I - PRÉSENTOIR	45 €			
J - FAUTEIL SCANDINAVE	60 €			
K - MANGE-DEBOUT MÉTALLIQUE COLORÉ <small>merci d'indiquer le nombre de quantité dans les cases</small>	40 €			
L - TABOURET MÉTALLIQUE COLORÉ <small>merci d'indiquer le nombre de quantité dans les cases</small>	30 €			
M - FAUTEIL ACAPULCO COLORÉ <small>merci d'indiquer le nombre de quantité dans les cases</small>	30 €			
N - MACHINE À BIÈRE + 1 FÛT DE 6L	80 €			
FÛT DE 6 L SUPPLÉMENTAIRE	45 €			
O - MACHINE À CAFÉ + 20 DOSETTES	35 €			
20 DOSETTES SUPPLÉMENTAIRES	20 €			
		SOUS-TOTAL 5 (HT)		

Sous réserve de dossier non complet 1 mois avant l'évènement, l'organisation se réserve le droit d'annuler la réservation sans remboursement.

TOTAL 1+2+3+4+5 HT

TOTAL TTC
TVA à 20%

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente.

Signature avec cachet commercial

Date/...../.....

Modalités de paiement

1. Paiement de 30% minimum TTC (à l'ordre de INFINITY) ou par virement (spécifier le nom de l'entreprise)

Montant : € TTC - Virement ou Chèque

2. Solde à régler (TTC) 1 mois avant l'évènement

Montant : € TTC - Virement ou Chèque à encaisser le :/...../.....

La société SO INFINITY est une société à responsabilité limitée à associé unique ayant pour activité l'organisation de foires, salons professionnels et congrès, au capital social de 2.500,00 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Amiens sous le numéro 824 852 404 et dont le siège social se situe 11 Rue du Cloître de la Barge à Amiens (F- 80000).

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après, les « CGV ») s'appliquent à toutes ventes conclues entre SO INFINITY et les clients professionnels (l'(es) « Exposant(s) ») qui réservent un emplacement ou un stand (l'« Emplacement ») sur un salon professionnel (le « Salon »). Dans les présentes CGV, SO INFINITY et l'Exposant sont dénommés, individuellement, la « Partie » et, collectivement, les « Parties ». Les CGV constituent le socle unique de la relation commerciale entre les Parties, et, en ce sens, l'Exposant les a acceptées sans restriction, ni réserve. Les Parties conviennent que les conditions générales d'achat de l'Exposant ne sont pas applicables entre elles. L'Exposant agit en qualité de professionnel. Les CGV pourront être modifiées par SO INFINITY. Les modifications des CGV seront notifiées à l'Exposant qui disposera d'un délai de 15 jours pour annuler sa réservation, passé ce délai l'Exposant sera réputé avoir accepté les modifications aux CGV. Les échanges entre les Parties pourront valablement s'opérer par voie électronique dans les conditions des articles 1366 et suivants du code civil.

Les CGV sont communiquées à toutes personnes qui en fait la demande, et, dans tous les cas, préalablement à toute réservation auprès de SO INFINITY.

RÉSERVATION

L'Exposant réserve un Emplacement en adressant à SO INFINITY, au moins 30 jours avant l'évènement :

1. Le bordereau de réservation dûment rempli et signé mentionnant les prestations et options choisies,
2. Les présentes CGV datées et signées,
3. Le montant correspondant à l'acompte prévu au bordereau de réservation.

Les prestations fournies par SO INFINITY à l'Exposant pendant le Salon (espace stand, convivialité, visibilité, mobilier), sont celles cochées sur le bordereau de réservation. A défaut de demande particulière, l'Exposant est réputé avoir parfaitement compris la nature et les caractéristiques des prestations fournies et renonce à toute réclamation ultérieure. A réception du bordereau de réservation complet, SO INFINITY, après vérification des options choisies et de l'absence d'erreur dans la détermination du prix, s'assure de la disponibilité de l'Emplacement et/ou des options choisies par l'Exposant. SO INFINITY est libre d'accepter ou de refuser la réservation à sa seule discrétion. Seule la confirmation de réservation adressée par SO INFINITY vaudra formation du contrat. En cas d'erreur ou de complément à apporter à la réservation, SO INFINITY se rapprochera de l'Exposant. En cas d'acceptation de la réservation, le contrat est constitué par le bordereau de réservation de l'Exposant, la confirmation de réservation par SO INFINITY et les présentes CGV. En cas de refus de la demande de réservation, SO INFINITY s'engage à rembourser à l'Exposant le montant correspondant à l'acompte versé. La participation de l'Exposant au Salon est nominative et incessible. L'Exposant ne peut, sauf accord exprès et écrit de SO INFINITY, céder, sous-louer ou partager à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de son Emplacement ou les prestations fournies ou d'y faire la publicité de produits ou services autres que les siens.

CONDITIONS FINANCIÈRES

Tous les prix des services fournis par SO INFINITY sont exprimés en euros hors taxes et toutes taxes. Ils comprennent les rabais et ristournes que SO INFINITY serait amenée à octroyer. Dans tous les cas, si une taxe ou une contribution applicable aux services venait à être créée ou modifiée, à la hausse ou à la baisse, cette nouvelle taxe ou contribution, ou sa modification, sera répercutée sur l'Exposant. Chaque réservation donne lieu au versement d'un acompte dont les modalités sont fixées dans le bordereau de réservation. Le paiement du solde du prix total s'effectue à l'émission de la facture définitive par SO INFINITY et au plus tard 30 jours avant l'évènement. Aucun escompte n'est accordé pour règlement anticipé. Le défaut ou le retard de paiement total ou partiel par l'Exposant lui interdira tout accès au Salon jusqu'à complet règlement du prix. Toute prestation complémentaire fournie pour ou pendant le Salon à la demande du Client fera l'objet d'une facture distincte.

Tout retard de paiement entraînera l'exigibilité de plein droit d'une pénalité d'un montant égal à TROIS (3) fois le taux de l'intérêt légal à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture jusqu'au paiement de la totalité des sommes dues. Une indemnité forfaitaire de QUARANTE EUROS (40 €) pour frais de recouvrement sera due à SO INFINITY en cas de retard de règlement. Les pénalités de retard et les indemnités sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

EMPLACEMENTS

SO INFINITY attribue les Emplacements au fur et à mesure des inscriptions au Salon ou en fonction de l'organisation générale du Salon. SO INFINITY fera ses meilleurs efforts pour tenir compte des souhaits exprimés par l'Exposant et des éventuelles options de placement (angle d'allée, etc.), mais restera seul juge de l'implantation et du choix des Emplacements sur le Salon. Les Emplacements, les installations et/ou l'environnement de l'Emplacement de l'Exposant pourront être modifiés à tout moment jusqu'au jour du Salon. L'organisateur ne fournit pas, en principe, le plan d'implantation des Emplacements et se réserve le droit de modifier le plan à tout moment, y compris pendant le Salon. Le plan des Emplacements du Salon n'a pas de valeur contractuelle. L'Exposant renonce à tout recours à cet égard.

RESPONSABILITÉS

SO INFINITY s'engage à exécuter les prestations objet des présentes CGV dans le cadre d'une obligation de moyen conformément aux règles de l'art de sa profession et selon ses propres méthodes de travail. Dans le cas où la responsabilité de SO INFINITY venait à être recherchée, celle-ci serait strictement limitée, tous dommages confondus, au montant réglé par l'Exposant au titre du Salon concerné. L'Exposant reconnaît et accepte que la responsabilité de SO INFINITY ne puisse pas être recherchée pour tous dommages, indirects, immatériels ou imprévisibles.

L'Exposant s'engage à connaître, à respecter, et à faire respecter à ses préposés toutes les réglementations en vigueur au moment de la tenue du Salon, que celles-ci soient édictées par les pouvoirs publics, par SO INFINITY ou par l'exploitant du lieu d'organisation du Salon notamment s'agissant de la sécurité des personnes et des biens. Toute réglementation privée spécifique sera communiquée à l'Exposant au plus tard le jour de l'évènement. SO INFINITY interdira l'ouverture des Emplacements non conformes auxdits règlements. SO INFINITY décline toute responsabilité en cas de fermeture d'un Emplacement pour inobservation des lois et règlements en vigueur. Des règles ou mesures spécifiques pourront être prises et imposées à l'Exposant à tout moment, y compris pendant le Salon, notamment en considération de circonstances particulières de sécurité des personnes ou des biens. L'Exposant accepte d'ores et déjà de s'y conformer sans réserve. L'Exposant s'engage en outre à respecter toute prescription légale ou réglementaire applicable à son activité et garantit SO INFINITY à ce titre. A ce titre il appartient notamment à l'Exposant, sans que cette liste ne soit exhaustive, d'être titulaire des droits de propriété intellectuelle afférents aux produits et/ou services présentés sur son Emplacement, de présenter des produits et/ou services conformes aux normes d'hygiène et de sécurité ; de respecter la législation en matière de publicité et de protection des consommateurs, notamment concernant la désignation de ses produits et/ou services, leur présentation, leur mode d'emploi ou encore leurs garanties ; de respecter la législation relative à l'affichage des prix ; de se conformer aux règles applicables à sa profession à la protection des données à caractère personnel ou à la prospection commerciale.

La responsabilité de SO INFINITY ne saurait en aucun cas être recherchée en cas de manquement de l'Exposant auxdites prescriptions légales ou réglementaires, celui-ci en demeurant seul responsable. L'Exposant garantit SO INFINITY de tout recours et/ou toute réclamation de tout tiers à cet égard. SO INFINITY sera en outre exonéré de toute responsabilité concernant les troubles de jouissance et préjudices qui pourraient être subis par l'Exposant pour quelque cause que ce soit qui ne seraient pas directement imputables à une faute de SO INFINITY.

L'Exposant s'engage à aménager son Emplacement la veille de la tenue du Salon et au plus tard le matin, avant l'ouverture au public. L'Emplacement devra, durant les heures d'ouverture, être en permanence occupé par un représentant de l'Exposant, garni et achalandé. Il devra rester en permanence propre et bien tenu. L'Exposant s'engage à n'entraver d'aucune manière la circulation du Salon.

L'Exposant s'engage à ne causer aucune nuisance de quelque nature qu'elle soit aux participants et aux autres Exposants (sonore, olfactive etc.). Les démonstrations, animations et/ou diffusions de musique sur le Salon, en-dehors de l'Emplacement, ne pourront avoir lieu qu'avec l'accord préalable de SO INFINITY. L'autorisation de SO INFINITY pourra être révoquée si celles-ci entraînent une quelconque nuisance sur le Salon. L'Emplacement et l'ensemble des équipements mis à la disposition de l'Exposant lors du Salon sont réputés en bon état. L'Exposant s'engage en conséquence à les restituer propres, en bon état, et vides de tout déchet. Toute détérioration constatée lors de la restitution de l'Emplacement et des équipements sera facturée à l'Exposant au coût de réparation ou de remplacement. L'Exposant est responsable de tous les biens présents sur son Emplacement, à qui il appartient d'en assurer la sécurité notamment contre le vol et les dégradations. L'Exposant est le seul gardien des biens présents sur son Emplacement. Il ne peut être reproché à SO INFINITY l'absence de dispositifs de sécurité qui ne sont pas imposés par la réglementation applicable de type alarme, vidéosurveillance ou gardiennage.

DECLARATIONS

L'Exposant qui souhaite diffuser de la musique, des vidéos ou tout autre contenu multimédia sur son Emplacement doit respecter les consignes du guide de l'Exposant et préalablement en informer SO INFINITY par écrit. Il est en outre précisé que l'Exposant est seul responsable du respect des droits de propriété intellectuelle relatifs à la diffusion de musique, des vidéos ou tout autre contenu multimédia. En conséquence, l'Exposant doit effectuer la déclaration y relatives auprès des ayants-droits et sociétés de gestion des droits pour la diffusion de tous contenus (tels que musiques, vidéos, etc.), notamment auprès de la SACEM, et l'Exposant garantit SO INFINITY être à jour du paiement des redevances y afférentes.

DROIT À L'IMAGE

L'Exposant autorise expressément et à titre gracieux SO INFINITY (i) à réaliser des photos et/ou des films concernant tant son Emplacement que ses produits/services et les membres de son équipe, l'Exposant faisant son affaire personnelle des autorisations de ces derniers, (ii) à utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaires, en France, pour une durée de CINQ (5) années à compter de la signature du bordereau de réservation, (iii) à citer et à reproduire gracieusement sa marque et/ou sa dénomination sociale pour les besoins de sa communication, sur tous supports, en France et pour une durée de CINQ (5) années à compter de la signature du bordereau de réservation. Dans le cas où l'Exposant ne souhaite pas que certains de ses produits, services et/ou membres de son équipe figurent sur tout support de SO INFINITY, celui-ci doit en informer SO INFINITY préalablement à la tenue du Salon.

MODIFICATIONS / ANNULATION

SO INFINITY fixe les dates et le lieu du Salon. En cas de force majeure ou de cas fortuit, SO INFINITY peut à toute moment (i) soit annuler le Salon (ii) soit modifier dans la limite d'une période de 12 mois et dans le périmètre du département les dates et lieu du Salon. Les modifications ou l'annulation seront alors notifiées à l'Exposant par tout moyen. SO INFINITY est exonérée de toute responsabilité concernant les préjudices (y compris les troubles de jouissance et tous préjudices commerciaux) qui pourraient être subis par l'Exposant du fait des modifications et/ou de l'annulation du Salon telles que prévues au présent article et aucun remboursement ne sera dû dans ce cas.

SO INFINITY a recours à la sous-traitance pour la fourniture des prestations objets de la réservation. SO INFINITY reste libre du choix de ses fournisseurs, partenaires et sous-traitants. En cas de manquement, carence ou indisponibilité d'un sous-traitant lors de l'évènement, SO INFINITY fera ses meilleurs efforts pour trouver des solutions alternatives de manière à proposer à l'Exposant des prestations de substitution équivalentes ou similaires.

ASSURANCES

Les Parties reconnaissent avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable toutes les assurances nécessaires couvrant leur responsabilité civile et celle de toutes les personnes participantes directement ou indirectement à l'exercice de leurs activités pour tous dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui à l'occasion de leur participation au Salon. Dans tous les cas, la responsabilité de SO INFINITY sera strictement plafonnée aux sommes versées par l'exposant pour sa participation à l'évènement.

RESILIATION

En cas d'annulation par l'Exposant de sa participation au Salon, de son absence dès le premier jour du Salon, ou de résiliation unilatérale du contrat par l'Exposant quelle qu'en soit la raison, SO INFINITY sera libérée de toute obligation envers l'Exposant. En cas d'annulation par l'Exposant plus de DEUX (2) mois avant la tenue du Salon : l'acompte versé par l'Exposant restera définitivement conservé par SO INFINITY. En cas d'annulation par l'Exposant moins de DEUX (2) mois avant la tenue du Salon, la totalité du prix TTC de la participation au Salon figurant sur le bordereau de réservation sera due à SO INFINITY.

En cas de manquement aux présentes CGV, et après mise en demeure réalisée par tout moyen restée sans effet immédiat, SO INFINITY pourra faire constater l'infraction par tout moyen et résilier sans délai le contrat sans préjudice des dommages et intérêts qui pourront être réclamés à l'Exposant. En cas de manquement grave, SO INFINITY procédera de plein droit à la fermeture de l'Emplacement, et reprendra immédiatement la libre disposition de l'Emplacement. En pareille circonstance, l'Exposant devra libérer l'Emplacement sans délai, sous astreinte de 150 euros par heure de retard. L'Exposant ne pourra prétendre à un quelconque dédommagement financier et matériel de la part de SO INFINITY. En cas d'application de la présente clause à l'initiative de SO INFINITY, toute somme versée par l'Exposant restera définitive acquise à SO INFINITY.

FORCE MAJEURE - IMPRÉVISION

En cas d'inexécution de l'une des obligations prévues aux présentes CGV, SO INFINITY ne pouvant exécuter son obligation ne sera pas considérée comme défaillante ni tenue à réparation si l'exécution de l'obligation a été rendue impossible par cas un cas de force majeure ou un cas fortuit tel que, sans que cette liste ne soit toutefois limitative, des conflits armés au sens large, des situations de désordre civil, des épidémies (H1N1, COVID-19), des évènements perturbant gravement le trafic routier, des grèves et conflits sociaux de tout ordre, ou encore des décisions d'une autorité publique faisant obstacle à la tenue du Salon. L'Exposant déclare renoncer expressément à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code civil et du régime de l'imprévision qui y est prévu.

DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre des présentes CGV, SO INFINITY est amenée à traiter des données à caractère personnel. Celles-ci ont trait généralement à l'identité, aux fonctions et aux coordonnées des personnes participants au Salon. Les données à caractère personnel sont fournies par l'Exposant à SO INFINITY dans le cadre de sa participation au Salon et sont enregistrées dans un fichier informatisé de SO INFINITY, responsable du traitement. Ces données sont nécessaires à SO INFINITY aux fins de la gestion des inscriptions des personnes de l'Exposant participants au Salon. Sans ces données, SO INFINITY ne serait pas en mesure de traiter l'inscription et les demandes de l'Exposant. Seules les équipes internes de SO INFINITY ainsi que les prestataires en lien avec l'organisation et la gestion du Salon qu'elle a habilités ont accès aux données à caractère personnel de l'Exposant. Elles ne sont ni louées, ni échangées, ni vendues à des tiers. Elles ne sont pas transférées en dehors de la France. Elles sont conservées pour une durée strictement nécessaire à la finalité précitée. SO INFINITY met en œuvre les mesures techniques, organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque. Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données à caractère personnel, les personnes concernées peuvent accéder à leur données et demander à ce que celles-ci fassent l'objet d'une rectification, d'une limitation de traitement, d'un effacement, d'une portabilité, ou peut s'opposer pour un motif légitime à leur traitement par SO INFINITY. La personne concernée peut exercer ces droits à tout moment en s'adressant à SO INFINITY par courrier à l'adresse suivante : SO INFINITY, 11 Rue du Cloître de la Barge, 80000 Amiens. Si la personne concernée estime que la réponse qui lui est faite n'est pas satisfaisante, elle dispose du droit de présenter une réclamation auprès de la Cnil.

NULLITÉ ET NON-RENONCIATION

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGV sont tenues pour nulles ou non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision administrative ou judiciaire définitive, les autres stipulations garderont toute leur force et toute leur portée. Les Parties conviennent alors de remplacer la clause nulle ou non valide par une clause équivalente. Le fait pour SO INFINITY de ne pas se prévaloir pendant un certain temps de l'une quelconque des dispositions prévues aux présentes CGV ne pourra être interprété comme une renonciation de celle-ci à s'en prévaloir à l'avenir.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend qui pourrait naître entre elles quant à la formation, l'exécution et l'interprétation des présentes CGV. Si elles n'y parviennent pas, les Parties soumettront le différend au Tribunal de commerce d'AMIENS qui sera seul compétent, y compris en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Fait à

Nom :

Prénom :

Entreprise :

Bon pour accord, signature du représentant et cachet de l'entreprise

Date/...../.....

BTP By infinity EXPO



CONTACTS

Pierre Damette : pierre@so-infinity.com / 06.45.56.63.05

Sophie Leroy : sophie@so-infinity.com / 06.84.55.24.81

Vincent Bidois : vincent@so-infinity.com / 06.49.78.19.05

Alexandre Le Goff : alexandre@so-infinity.com / 06.03.77.42.67



www.btp-expo.fr